

6300 prisonniers dont 900 détentions administratives, dont 8 parlementaires, dont 300 de moins de 18 ans.

850.000 c'est le nombre de palestiniens ayant été arrêtés et plus ou moins longtemps détenus par les forces israéliennes depuis 1967, soit un quart de la population.

Ahed Tamini arrêtée le 19 décembre, condamnée à 8 mois de prisons pour une gifle à un soldat de l'occupation israélienne.

Khalida Jarrar, parlementaire, membre du conseil législatif palestinien, féministe, militante des droits humains arrêtée le 2 juillet.

Marwan Barghouti arrêté en 2002 condamné à cinq peines de prison à vie.

En 2005, Salah Hamouri est accusé d'avoir projeté de tuer le rabbin Ovadia Yasef, et d'appartenir au FPLP. Malgré l'absence totale de preuves il est condamné à 7 ans de prison.

Le 24 octobre 2017, la Cour supérieure d'Israël émet une décision de justice dans laquelle SH est « un haut responsable d'une organisation terroriste » et constitue bien un danger important et réelle pour la sécurité publique et que la détention administrative est justifiée.



Salah Hamouri

Comité de soutien de Mérignac

Le contexte -

Israël occupe militairement la Palestine, Israël colonise la Palestine et se prépare à annexer tous les territoires occupés. Israël bafoue les résolutions onusiennes et plus largement le droit international, Israël emprisonne, tortu-

re, surveille, prive de libertés, affame, punit,... bref c'est l'occupation dans tout ce qu'elle peut avoir d'inhumain et de glauque.

C'est dans ce contexte que les palestiniens vivent et résistent, c'est dans ce contexte que les palestiniens s'efforcent de donner un sens à leur vie, de conserver leur dignité, d'éduquer leurs enfants et d'espérer des lendemains qui chantent.

C'est aussi en connaissance de cause que la solidarité internationale apporte son soutien au peuple palestinien, pressions sur les politiques, sensibilisation des populations, organisation du BDS, appel des intellectuels, plaintes devant les tribunaux internationaux, manifestations contre la guerre, etc... Depuis des décennies des femmes et des hommes épris de liberté dénoncent les exactions commises à l'adresse de tout un peuple, y compris contre les enfants palestiniens.

C'est dans ce contexte qu'ici à Mérignac a été constitué un comité de soutien à Salah Hamouri.

#

Le dimanche 18 février, maître Bérenger Tourne, avocat de Salah, a écrit un plaidoyer qui éclaire sur la situation de notre compatriote.

" La défense de Salah Hamouri que j'ai l'honneur d'assurer, ici en France, c'est-à-dire à lointaine distance, pourrait s'apparenter à se battre contre un moulin à vent, alors qu'il n'est aucun prétoire pour plaider sa cause, ni ici en France, ni même là-bas, en Israël, si j'en crois mes confrères palestiniens, Sahar Francis et Mahmoud Hassan, auxquels j'adresse un salut confraternel et admiratif.

Salah Hamouri, j'avais déjà pu le défendre, en quelque sorte par procuration, il y a à peu près cinq ans, lorsque le CRIF intenta un mauvais procès au Président de l'AFPS de l'époque, qui n'était autre que M. le député Jean-Claude Lefort, dont on sait les peines et soins pour la Palestine et le combat permanent, depuis bien plus d'une décennie, pour la liberté et l'honneur de celui qui deviendra son beau-fils.

Alors qu'il m'est à nouveau confié sa défense, me voilà assez démunie, n'ayant comme autre contrepartie que les pouvoirs publics et les institutions françaises, dont mon propre ordre, auxquels je voudrais, dès lors, par votre entremise, m'adresser ce soir.

Je voudrais tout d'abord leur dire quelques mots sur le sort réservé à Salah Hamouri, qui n'a pas, en tant que notre compatriote, notre concitoyen, droit à tous les égards que sa nationalité française devrait pourtant lui faire bénéficier.

Boycott par les détenus administratifs du tribunal militaire.

18 fév. Dix huit raids sur Gaza deux morts et cinq blessés.

Bloqués à Gaza, 54 patients palestiniens sont morts en 2017, faute de soins en attendant l'autorisation d'Israël de sortir de Gaza.

Israël demande à une famille palestinienne de rembourser 2800 dollars pour la jeep qui a tué leur



fils.



Salah Hamouri est détenu en, et par Israël, sans jugement, ni inculpation, depuis désormais six mois.

Une détention ardemment dénoncée à leurs homologues israéliens, nous assurent les diplomates, qui font semblant de gesticuler pour feindre l'indignation.

En réalité, ils ont baissé pavillon dès le premier jour. La France a baissé pavillon le jour même de l'enlèvement de Salah Hamouri, au petit matin du 23 août dernier, à Jérusalem-est annexé.

Salah Hamouri est depuis lors détenu de la manière la plus arbitraire qui soit, et la France, qui est sa patrie par sa mère, avec la Palestine qui est sa mère-patrie, la France n'oppose autre chose que la seule « protection diplomatique », c'est-à-dire concrètement, de simples « visites au parloir » du personnel consulaire.

Si ces visites apportent à Salah Hamouri un moment de réconfort certain, brisant son isolement le temps d'une entrevue, l'effet pervers sinon malsain de cette "protection" reste néanmoins de conférer à son emprisonnement, le caractère légitime, voire licite, qu'il n'a absolument pas, et cela à défaut d'être clairement jugé et décrété illégal, et donc intolérable, par la France.

Car aucune charge n'est retenue contre lui. Ni officiellement ni même officieusement.

Il n'est aucun dossier sur la base duquel il pourrait se défendre comme tout justiciable, et pour cause : il n'est de criminel dans cette affaire que l'enfermement souffert par Salah Hamouri.

La Chine, la Turquie, l'Iran, le Venezuela, Cuba, la Russie, le Maroc, l'Algérie ou encore le Mali et plus amplement tous autres pays, procéderaient de la sorte :

- que nos médias en feraient leurs gros titres sur 5 colonnes,
- que des banderoles seraient étendues sur les perrons de toutes les mairies,
- que des affiches seraient apposées aux frontons de toutes les préfectures, et
- que les ambassadeurs seraient convoqués, sinon décrétés persona non grata.

Mais pour Salah Hamouri, rien de cela. Pour Salah rien de tel, alors qu'il n'est rien d'autre que l'otage, je ne trouve pas meilleure qualification juridique, l'otage d'un état étranger, sans que la France, pourtant si prompte à donner des leçons de droits de l'homme au reste du monde, ne réagisse.

En tous cas pas comme il se devrait. En tous cas pas comme elle le pourrait.

Alors que le sort de notre compatriote, notre concitoyen, dépend de cette diplomatie de velours à l'égard d'Israël, qui nous laisse à nous, une impression si rêche, je voudrais aussi avoir quelques mots pour l'avocat, c'est-à-dire pour mon confrère Salah Hamouri, confrère embastillé pour mieux le bâillonner, sans que la profession ne s'en émeuve, à l'exception notable du Syndicat des Avocats de France, que je salue très confraternellement.

Je voudrais alors m'adresser ce soir, toujours par votre intermédiaire, à mes pairs et plus particulièrement à mon Bâtonnier et au-delà à tous les barreaux de France que représente la Présidente du Conseil National des Barreaux.

Ou êtes-vous ce soir Mme le Bâtonnier ? Ou êtes vous ce soir Mme la Présidente du CNB ? Où êtes-vous ce soir ?

... que votre place est ici et nulle part ailleurs, alors que les droits les plus élémentaires de notre confrère Salah Hamouri sont bafoués depuis près de six mois !

La knesett sur le point d'officialiser l'apartheid, Israël inscrit l'apartheid dans la loi israélienne.

Comme Trump l'UE aide au vol de Jérusalem.

Les forces israéliennes d'occupation ont détenu 1319 palestiniens pendant les mois de j/f 2018.



Je voudrais alors m'adresser ce soir, toujours par votre intermédiaire, à mes pairs et plus particulièrement à mon Bâtonnier et au-delà à tous les barreaux de France que représente la Présidente du Conseil National des Barreaux.

Ou êtes-vous ce soir Mme le Bâtonnier ? Ou êtes vous ce soir Mme la Présidente du CNB ? Où êtes-vous ce soir ?

... que votre place est ici et nulle part ailleurs, alors que les droits les plus élémentaires de notre confrère Salah Hamouri sont bafoués depuis près de six mois !

Salah Hamouri est détenu depuis six mois et votre silence sur la période est assourdissant.

Que les diplomates plaident leur impuissance relativement à ce régime sui generis de « détention administrative ordonnée par un état souverain », comme ils disent, pour justifier leur impéritie en face d'Elsa Lefort, sa femme, cela est déjà difficilement audible. Mais au moins affectent-ils d'apporter leur soutien...

Votre silence à vous, sonne comme la légitimation tacite de la mise sous écrou arbitraire de Salah Hamouri. Ça le rend insupportable...

Depuis quand, les avocats de Paris s'assignent-ils au mutisme alors que l'un de leurs confrères est plus otage que détenu, et que sa privation de liberté ne tient que du seul fait du Prince ?

N'y-a-t-il que le Syndicat des Avocats de France, que je salue derechef, pour s'indigner d'une telle sorte d'injustice inadmissible ?

Pourtant, Mme le Bâtonnier, lorsqu'il s'agit de défendre les droits de la défense bafoués en Turquie ou ailleurs, notre barreau sait se mobiliser. Je vous ai d'ailleurs, à cet égard, interpellé il y a peu, Mme le Bâtonnier, quant à savoir si « les droits de l'homme sont une notion à géométrie variable selon que leur violation s'opère en Turquie ou en Israël ? ».

Je suis toujours dans l'attente de votre réponse.

Mais pour Salah Hamouri, rien de cela. Pour Salah rien de tel, alors qu'il n'est rien d'autre que l'otage, je ne trouve pas meilleure qualification juridique, l'otage d'un état étranger, sans que la France, pourtant si prompte à donner des leçons de droits de l'homme au reste du monde, ne réagisse.

En tous cas pas comme il se devrait. En tous cas pas comme elle le pourrait.

Alors que le sort de notre compatriote, notre concitoyen, dépend de cette diplomatie de velours à l'égard d'Israël, qui nous laisse à nous, une impression si rêche, je voudrais aussi avoir quelques mots pour l'avocat, c'est-à-dire pour mon confrère Salah Hamouri, confrère embastillé pour mieux le bâillonner, sans que la profession ne s'en émeuve, à l'exception notable du Syndicat des Avocats de France, que je salue très confraternellement.

Je vous ai écrit à vous et votre prédécesseur à trois reprises : le 15 septembre 2017, puis les 18 et 31 janvier derniers. Mes courriers sont tous demeurés lettres mortes.

Pourtant, je vous le dit avec gravité : le Barreau de Paris ne saurait rester taiseux, sans que son silence n'apparaisse comme approbateur, voire complice, puisque « qui ne dit mot consent ».

Le Barreau de Paris se doit de prendre position sans plus attendre, pour Salah Hamouri, comme pour les plus de 450 autres détenus palestiniens, qui croupissent en "détention administrative" c'est-à-dire arbitraire, sans droit ni défense, dans les geôles israéliennes.

Il y a peu encore, Salah Hamouri purgeait une peine de 7 ans de prison déjà infligée par Israël, pour un crime qu'il n'avait pas commis, contraint qu'il fut de plaider coupable d'un prétendu complot arrangé de toutes pièces, mais qu'il sera forcé de reconnaître, pour ne pas se voir infligé 7 ans de réclusion en sus.

Rappelons-nous qu'à l'époque, il avait déjà souffert du régime inique de la « détention administrative » arbitraire, durant 3 ans.

Rappelons-nous qu'il n'y avait alors déjà rien, à l'époque, rien contre lui dans les faits, mais que ce rien sera commué en 7 ans de prison.

Il n'y a rien, à ce jour non plus, contre Salah Hamouri. C'est bien ce qui laisse craindre que ce rien fasse à nouveau un tout carcéral.

Dès lors, si le pire n'est jamais certain, la meilleure défense de Salah Hamouri, c'est notre mobilisation, ici en France, là-bas en Palestine et partout ailleurs dans le monde, avec Angela Davies, avec Noam Chomsky, avec Ken Loach, avec vous ce soir, avec tous autres indignés chers à Stéphane Hessel, tous autres insoumis, socialistes, communistes, anarchistes, centristes, en marche ou républicains, il n'importe. Tous citoyens, tous ensemble et en même temps, c'est notre mobilisation qui fera que l'histoire ne se répétera pas.

Libérez Salah Hamouri ! "
Bérenger TOURNE

#

Notre comité de soutien s'est fixé comme objectif de porter la situation de notre compatriote à la connaissance des citoyens, et des élus.

D'informer sur les graves conséquences de la politique israéliennes, une politique d'occupation dans tout ce quelle a de graves pour les libertés fondamentales, d'atteintes aux droits de l'homme (emprisonnement d'enfants de femmes et d'hommes, privations de toutes sortes,...).

Les français ont le droit de savoir que leur gouvernement fait du commerce y compris sur les armes avec un gouvernement qui vole les terres des palestiniens et viole les conventions internationales.

Il est du devoir de chacun d'entre nous de faire partager ce message et de mobiliser tous les démocrates épris de justice pour la libération de notre concitoyen et le droit au peuple palestinien de vivre en paix et libre débarrassée de l'armée israélienne et de la colonisation israélienne.

Mérignac le 29 mars 20018

Pour écrire au comité
S.hamouriliberte33700@gmail.com

Pour s'informer
www.france-palestine.org
www.agencemediapalestine.fr



L'avocat franco-palestinien, en détention administrative depuis le 23 août, a été déplacé ce dimanche 31 décembre de la prison du Negev à celle de Megiddo au sud-est de Haïfa. Une mesure qui s'apparente à une punition. Il est menacé d'être placé à l'isolement. Une question se pose maintenant : Emmanuel Macron intervient-il, ou non, pour la libération de notre compatriote ?

Emprisonné jusque là dans une prison du Negev, l'avocat franco-palestinien, Salah Hamouri a été transféré ce dimanche 31 décembre dans la prison de Megiddo de sinistre réputation. Selon des détenus

palestiniens qui se trouvaient avec notre compatriote, il s'agirait rien moins que d'une « punition ». L'information de son transfert a été confirmée indirectement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en charge des visites aux prisonniers palestiniens et qui a annoncé que la famille de Salah ne pourrait le voir demain, 1er janvier, la rencontre étant annulée.

Il y a deux semaines environ, des hommes - peut-être des services de renseignements - ont fait irruption dans la cellule de Salah Hamouri avec, dans leurs mains, un exemplaire de « l'Humanité ».

On sait que, par l'intermédiaire de ses avocats, nous avons publié une interview de Salah Hamouri le 30 novembre dernier. Ces agents ont alors indiqué à Salah Hamouri qu'il allait être placé à l'isolement. Une forme de punition régulièrement utilisée par les autorités israéliennes contre les détenus palestiniens, mesure particulièrement inhumaine. Les représentants des prisonniers sont alors intervenus auprès de l'administration pénitentiaire pour empêcher l'application de cette décision. Mais, ce dimanche matin, les renseignements israéliens sont revenus à la charge en annonçant à Salah Hamouri son transfert à la prison de Megiddo, au sud-est de Haïfa. Il pourrait très bien se retrouver immédiatement à l'isolement.

Salah Hamouri se trouve incarcéré dans le cadre d'une détention administrative depuis le 23 août. Pour six mois, renouvelable autant de fois qu'en décide l'arbitraire de la « justice » israélienne. L'ordre a été donné par le ministre de la Défense, Avigdor Lieberman, qui mentionnait déjà la prison de Megiddo. La détention administrative est, en soi, un acte de torture mentale. Le témoignage d'un prisonnier est cité dans un livre. Il adressait alors - c'était en décembre 1996 - une lettre à l'écrivain nigérian Wole Soyinka. « Si je dois décrire ce que nous sommes, je dirais que nous sommes des otages politiques, écrivait-il. Nous ne pouvons jamais savoir à quel moment nous allons ren-

trer chez nous. Ce jeu cruel du « espoir/pas d'espoir » je l'ai une fois décrit comme un mélange de roulette russe « elle m'aime/elle ne m'aime pas » et (...) une variante du thème familier « En entrant ici, abandonnez tout espoir ». Rien ne permet d'espérer une libération prochaine puisque l'arbitraire règne. Développer l'espoir s'est s'exposer à une terrible désillusion en cas de renouvellement de la détention administrative. Ce cercle vicieux s'apparente bien à de la torture, ce qu'avait souligné en 1998 puis en 2003 le Comité des Nations unies pour les droits de l'homme qui s'était penché plus précisément sur la détention administrative pratiquée par Israël.

Contacté dimanche par « l'Humanité » concernant le sort de Salah Hamouri, le service de presse de l'Elysée n'a toujours pas répondu. La question est simple : le président de la république française intervient-il personnellement auprès des autorités israéliennes et plus particulièrement auprès de Benjamin Netanyahu, pour exiger la libération de notre compatriote comme le lui demandent des dizaines de parlementaires nationaux et européens et tout autant de conseils municipaux dans l'Hexagone ? Emmanuel Macron qui a le verbe haut s'agissant d'autres pays est bien silencieux dans ce dossier.
Pierre Barbancey, grand reporter

Comité de Mérignac

Pour la libération de Salah Amouri

mail s.hamouriliberte33700@gmail.com

Tel : 06 84 17 44 10

à

M. Eric Pouillat

Député de la 6ème circonscription de Gironde

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Mérignac, le 12 mars 2018

Monsieur le Député,

Des citoyens(nes) de votre circonscription ont été très émus(es) par le sort qui est fait à Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien et ont décidé de se constituer en comité de défense pour sa libération.

En effet, Salah Hamouri, après avoir été emprisonné durant 7 années dans les geôles Israéliennes a été libéré en décembre 2011, après une campagne de solidarité lancée en France afin d'exiger des autorités Françaises leur intervention pour que le droit soit respecté.

Dès sa libération, Salah Hamouri se lance dans des études de droit et devient avocat. Trois jours après avoir obtenu son diplôme, il est arrêté le 23 août 2017 et mis en détention « administrative » reconductible de 6 mois en 6 mois dans l'arbitraire le plus total.

Depuis le 23 août, il ne peut communiquer avec sa famille. Il vit actuellement un calvaire pur et simple à mettre sur le dos des autorités Israéliennes qui violent en permanence le droit.

Le Président Emmanuel Macron a évoqué le sujet avec Benjamin Netanyahu, Premier Ministre d'Israël lors de la rencontre, le 10 décembre 2017 et a demandé la libération de Salah Hamouri. Or, il semble que cette intervention n'ait eu aucun effet puisque Salah Hamouri est toujours en prison et qu'il s'est vu signifier un prolongement de 4 mois de sa détention « administrative », le 28 février dernier.

Notre comité pense que notre député s'honorerait en exigeant la libération de Salah Hamouri en intervenant à l'Assemblée Nationale, en invitant tous les députés à exiger la libération de notre compatriote.

Persuadés que vous serez sensible à notre démarche et vous remerciant par avance, recevez, Monsieur le Député, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Comité de défense
Xavier Hirsch